



DTOM TEAM AIRSOFT

SFSM ASBL 871.081.873

Responsable; Serge NOËL

44 RUE DE LA WARCHÉ 4960 MALMEDY

serge.supermoto@skynet.be—0495/ 68 41 47

« L'Airsoft est un sport de loisirs pour tous »

Charte de fonctionnement de la DTOM AISOFT TEAM.

Les membres fondateurs, sous l'égide de l'ASBL SPA FRANCORCHAMPS SUPERMOTO.

Team Leader ; SERGE NOEL – Président SFSM ASBL

Co leader ; FAYEN THIERRY - MEMBRE

Trésorerie ; PASCALE BROKKEN – Trésor. de SFSM ASBL

Cette charte, sera la base du fonctionnement administrative de la DTOM.

- 1) Les membres fondateurs, sont les représentants de la TEAM auprès des propriétaires du terrain mit a disposition, des autorités locales, et administratives.
Ils sont « nommés » par la force des choses, et par le fait qu'ils ont mit en place les bases de la DTOM Team. Ils ne peuvent être démis de leurs fonctions.
- 2) L'adhésion des membres joueurs et ou sympathisants est soumise a l'approbation des membres fondateurs. Une période « d'essais » d'un an (ou une saison) sera d'application, durant cette période d'essais, les candidats, feront la preuve de leur vocation a intégrer la DTOM, a savoir, en participant aux parties de la DTOM, a des parties externes, en apportant une participation, a l'organisation, des parties et organisations de la TEAM, a l'aménagement et réaménagement du terrain de la TEAM. A la fin de cette période d'essais, le fondateurs accepteront ou pas le candidat comme « membre effectif ». Les fondateurs, auront la prérogative d'exclure, un membre de la TEAM.
- 3) Les membres participeront à 3 parties internes, ou seront établies des tactiques, formation de Squad, réglages des répliques et règles de sécurité.
- 4) Tous le membres, acceptent les règles de la TEAM, et feront toujours preuve de sportivité, t'en « chez nous », qu'à l'extérieur, c'est la base même du respect de cette charte.
- 5) Les accords d'utilisation du terrain sont du ressort du TEAM LEADER, qui a seul, l'accord avec les propriétaires (RACB ASBL Rue d'ARLON Bruxelles). Il est interdit de se rendre sur le terrain pour y tester des répliques sans l'accord du Team Leader. Le non respect de ce point entraine l'exclusion immédiate de la DTOM.
- 6) Le règlement de jeu des parties DTOM, est d'application pour nous nos membres sans exception.
- 7) COTISATION à venir
- 8) ASSURANCES à venir

SERA MODIFIE EN FONCTION DES NECCESITES DE FONCTIONNEMENT

Lu et approuvé,